

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 13 avril 2018 à 18 h 00**

**Commune de BEAUMES-de-VENISE**

**Présents** : Jérôme BOULETIN, Bruno ALLEMAND, Sabine SOL, Alain XAVIER, Suzanne VAUTE, Liliane JEACOMINE, Jean-Noël POTTAM, Jean-Jacques VIX, Jacques GARRIGUES, Jean-Louis PAULEAU, Thérèse VOGL, Régine BREMOND, Denis VIAL, Roger BEZERT, Corinne BERNARD, Corinne AMERICO, Véronique CONSTANTIN, Christophe CHABRAN, Meredith PONGE.

**Secrétaire de séance** : Corinne BERNARD.

\*\*\*\*\*

*Minute de silence en hommage d'Arnaud BELTRAME et des victimes de l'attaque terroriste du 23 mars.*

\*\*\*\*\*

*Il est demandé au conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'une décision conformément à la délibération n°47-04-16 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2016 donnant délégation de pouvoirs au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- *Décision n° 01-02-18 du 2 février 2018 concernant le Projet de création d'une Bibliothèque et d'un Office de Tourisme qui a attribué le lot 3 - Menuiserie / serrurerie à l'entreprise BACCOU (84 Beaumes-de-Venise) pour un montant de 45 147.25 € HT et qui a corrigé l'erreur matérielle constatée sur le lot 2 Cloisons, doublage, faux plafond attribué à l'entreprise SAS Dufour (26 Nyons) et d'arrêter le montant à 40 722.11 € HT.*

\*\*\*\*\*

## **1. Approbation des comptes de gestion du Trésorier Principal 2017 - Commune, camping, CCAS**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion de la commune, du camping et du CCAS, exercice 2017, présenté par Madame Evelyne GIULIANI, Trésorier principal de Carpentras, Receveur municipal de la commune de Beaumes-de-Venise.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2017, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable.

### **Commune**

#### **Fonctionnement**

Titres de recettes émis		2 453 403.44
Mandats émis		2 293 293.67
Résultat de l'exercice	+	160 109.77

#### **Investissement**

Titres de recettes émis		896 554.11
Mandats émis		835 124.41
Résultat de l'exercice	+	61 429.70

En conséquence, le résultat de global des deux sections est de + 221 539.47 €.

### **Camping**

#### **Fonctionnement**

Titres de recettes émis		100 584.12
Mandats émis		81 730.02
Résultat de l'exercice	+	18 854.10

#### **Investissement**

Titres de recettes émis		1 327.91
-------------------------	--	----------

Mandats émis 9 974.60  
 Résultat de l'exercice - 8 646.69  
 En conséquence, le résultat de global des deux sections est de + 10 207.41 €.

### CCAS

#### Fonctionnement

Titres de recettes émis 132 303.30  
 Mandats émis 126 572.02  
 Résultat de l'exercice + 5 731.28

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **2. Approbation des comptes administratifs 2017 – Commune, Camping, CCAS**

Sous la présidence de Monsieur Bruno ALLEMAND, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2017 pour la commune, le camping et le CCAS dont les résultats sont conformes aux résultats des Comptes de gestions afférent à l'exercice 2017 approuvé précédemment, et se présentent comme suit :

### Commune

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	2 293 293.67	Dépenses	835 124.41
Recettes	2 453 403.44	Recettes	896 554.11
Résultat	+ 160 109.77	Résultat	+ 61 429.70
Restes à réaliser Dép			127 327
Restes à réaliser Rec.			0

### Camping

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	81 730.02	Dépenses	9 974.60
Recettes	100 584.12	Recettes	1 327.91
Résultat	+ 18 854.10	Résultat	- 8 646.69
Restes à réaliser Dép			5 000
Restes à réaliser Rec.			0

### CCAS

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	126 572.02	Dépenses	0
Recettes	132 303.30	Recettes	0
Résultat	+ 5 731.28	Résultat	0

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **3. Comptes administratifs 2017 – affectation des résultats : Commune, camping, CCAS**

### Commune

- Excédent de fonctionnement : 520 163.62 €
- Déficit d'investissement : -193 636.36 €

Les restes à réaliser pour 2017 sont les suivants :

- RAR dépenses : -127 327.00
- RAR recettes : 0

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Solde investissement reporté (débit c/001) : -193 636.36 €
- Excédent de fonctionnement (crédit c/1068) : 320 963.36 €
- Résultat d'exploitation reporté (crédit c/002) : 199 200.26 €

### Camping

- Excédent de fonctionnement : 24 353.25 €
- Excédent d'investissement : 10 025.40 €

Les restes à réaliser pour 2017 sont les suivants :

- RAR dépenses : 5 000.00 €
- RAR recettes : 0

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Solde investissement reporté (crédit c/001) : 10 025.40 €
- Excédent de fonctionnement (crédit c/1068) : 0
- Résultat d'exploitation reporté (crédit c/002) : 24 353.25 €

### CCAS

- Excédent de fonctionnement : 12 073.98 €
- Excédent d'investissement : 0

Il n'y a pas de restes à réaliser 2017.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- Résultat de fonctionnement reporté (crédit c/002) : 12 073.98 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## 4. Amortissements 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 087-11-13 relative aux amortissements de la commune.

Conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement est optionnel pour les communes de moins de 3 500 habitants. Toutefois, l'amortissement des subventions d'équipements versées aux organismes publics et aux personnes privées, au compte 204, est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil. Les subventions d'équipements versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 30 ans maximum lorsque le bénéficiaire est un organisme public ; le compte 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) est débité par le crédit du compte 2804 (subventions d'équipements versées).

L'amortissement doit commencer à compter du 1er janvier de l'année suivant le versement de la subvention d'équipement. Par souci de simplification, l'amortissement linéaire sera choisi.

### COMPTE 204 :

Il est rappelé que diverses subventions d'équipements ont été versées comme suit, au compte 204 :

- En 2007, **1 543,84 €** versés à France Télécom pour la dissimulation du réseau Poste Bouquillon, **article 20422.**
- En 2007, **82 500 €** versés à la DRAC pour la participation aux travaux de restauration de Notre Dame d'Aubune (clocher et couverture), **article 204111.**
- En 2008, **2 191,22 €** versés à France Télécom pour la dissimulation des réseaux dans les rues du village, **article 20422.**
- En 2009, **160 000 €** versés à l'Ehpad suite à la vente de l'hospice, **article 204182.**

Soit un total de 246 235,06 € à amortir sur 15 ans, soit 16 415,67 €/an. Cet amortissement commençant en 2013 pour finir en 2028.

- En 2016, une subvention d'équipement a été versée au camping municipal, pour un montant de **29 149,46 €, article 2041632.**

Cette somme sera amortie sur une durée de 15 ans, à hauteur de 1 943,30 € par an. Cet amortissement commençant en 2017, il se terminera en 2031.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **5. Vote des taux d'imposition 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2018. Il est proposé de conserver les taux de l'année dernière, soit :

- TH 12,97 %
- Bâti 24,44 %
- Non bâti 72,82 %

Compte tenu des bases notifiées par la Direction des services fiscaux, le produit fiscal attendu serait de 1 481 021 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **6. Vote des budgets 2018**

<b>COMMUNE</b>	<b>DEPENSES/RECETTES</b>
Fonctionnement	2 568 716.26
Investissement	1 743 137.60
<b>CAMPING</b>	<b>DEPENSES/RECETTES</b>
Fonctionnement	127 853.25
Investissement	15 528.65
<b>CCAS</b>	<b>DEPENSES/RECETTES</b>
Fonctionnement	140 218.00
Investissement	0

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **7. Commune - Subventions de fonctionnement 2018 versées aux associations de la commune**

Monsieur le Maire énonce les associations de la commune ayant présenté le bilan de leurs activités au cours de l'année 2017, ainsi que leurs projets pour l'année 2018. Il est proposé de ne verser ces subventions qu'aux associations qui ont rendu leur bilan d'activités 2017.

Monsieur le Maire remercie également les associations qui ont fait le choix de ne pas demander de subvention pour cette année.

Monsieur le Maire fait part également que le budget des subventions devenant chaque année de plus en plus lourd, les subventions versées devront permettre aux associations de couvrir leurs dépenses annuelles sans que la commune n'intervienne plus financièrement durant l'année.

<i>Académie de Beaumes</i>	3 500
ADSEP 84	80
ACPG-CATM Anciens Combattants	500
Amicale pour le Don de Sang bénévole	765
Union des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse	60
ARC	50
Avenir Cycliste balméen	6 400
Avenir Cycliste balméen / team	6 600
Club de l'Amitié	2 500
Combes et Crêtes	400
Comité des Fêtes	<b>40 000</b>
Coopérative Scolaire Ecole Primaire	4 300
<i>1 classe découverte</i>	300

USEP Ecole Primaire 3 classes	900
Foyer Rural Laïque	3 000
Fondation de France Sida	80
France Adot 84	155
Kiwanis Club Beaumes	400
La Boule balméenne	2 500
La Foulée balméenne	750
Coopérative Scolaire Maternelle	1 600
Repas fin d'année scolaires écoles	400
Le Trac	8 000
Loisirs et Plein Air	750
Musique en Venaissin	2 500
Beaumes Evènements	3 000
St Hubert Balméen (chasse)	1 200
Etoile Aubune + section féminine	12 000
Sport Communication	6 007
UDAPEI	80
Restos du Cœur	150
ACA DANSE (sono)	300
Les Amis de l'Orgue	600
Subventions pour sportifs méritants	2 100
Association Conciliateurs de Justice	100

**Le total des subventions allouées pour 2018 est de 112 027 €**

Messieurs CHABRAN et PAULEAU étant présidents d'association ne prennent pas part au vote.  
 Cette proposition est adoptée à la majorité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **8. CCAS - Subvention de fonctionnement 2018 versées au ALSH-Foyer Rural et EHPAD**

Monsieur le Maire expose le bilan de l'activité de l'ALSH au cours de l'année 2017, ainsi que les projets pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose d'octroyer au Foyer Rural :

- pour le fonctionnement de l'ALSH une subvention de 77 500 €
- pour la gestion de la Direction de l'ALSH la somme de 15 000 €
- pour la gestion administrative de l'ALSH, la somme de 14 500 €.

Monsieur le Maire fait part également du courrier de l'EHPAD Christian GONNET qui sollicite la prise en charge de l'achat de 36 valisettes servant au portage des repas, pour la somme de 5 718 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **9. Participation de la commune à l'école Saint Sébastien – année 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat d'association de l'école privée mixte avec l'Etat, en date du 03 août 1993, et l'avenant à ce contrat en date du 10 janvier 1996, autorisant l'ouverture d'une classe supplémentaire. Le coût de fonctionnement de l'école publique s'élève à 638,01 € par élève pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune à l'école privée à 20 416,32 € (32 élèves x 638,01 €).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **10.Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Beaumes-de-Venise – année scolaire 2017-2018**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L.212-8 du Code de l'Education qui prévoit une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques entre les communes qui accueillent des élèves domiciliés dans une autre commune.

Pour le calcul de la contribution de la commune de résidence, les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires. Il est rappelé la délibération de ce jour qui fixe le coût de fonctionnement de l'école publique à 638.01 € par élève pour l'année 2017.

Il est donc proposé d'arrêter la participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de Beaumes-de-Venise à 638.01 € (contre 614.07 € l'année dernière) pour l'année scolaire 2017-2018.

Cette proposition est adoptée à la majorité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **11.Convention de partenariat Commune – Comité des fêtes – année 2018**

Par cette convention, le Comité des Fêtes s'engage à réaliser les objectifs d'élaboration, d'organisation, de promotion et de participation aux festivités de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer et de fixer la subvention 2018 à 40 000 €. Monsieur CHABRAN en sa qualité de président du comité des fêtes ne prendra pas part à la délibération.

Cette proposition est adoptée à la majorité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **12.Convention de partenariat Commune - Foyer Rural - année 2018**

Par cette convention, le Foyer Rural s'engage à réaliser l'objectif qui est d'assurer le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs (AL) au niveau administratif, pédagogique et financier.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention à 77 500 € pour le fonctionnement de l'AL, à 15 000 € pour la gestion de la Direction et à 14 500 € pour assurer le salaire du secrétariat du Foyer Rural, soit un total de 107 000 €.

Cette proposition est adoptée à la majorité par le Conseil Municipal.

*Le Maire en profite pour remercier le centre de Loisirs pour le travail effectué tout au long de l'année auprès des enfants.*

\*\*\*\*\*

## **13.Charte du sportif méritant et attribution 2018**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 101-12-15 du 8 décembre 2015 qui a validé une charte du sportif méritant afin de récompenser les sportifs méritants de la commune.

La charte du sportif méritant qui a pour but d'accompagner, de soutenir et de valoriser les acteurs du sport local formalise la mise en place de cette subvention.

Cette subvention complémentaire indépendante du budget alloué annuellement aux associations est attribuée en fonction des demandes des clubs et en fonction des performances obtenues. Les demandes devront être accompagnée du palmarès et des justificatifs à l'appui et la commission attribuera les subventions au regard de ces éléments.

Les demandes concernent :

- Un athlète résidant à Beaumes-de-Venise licencié ou pas dans un club de la commune
- Une équipe issue d'une association sportive balméenne. La discipline doit être reconnue par le comité national olympique et sportif français.
- La subvention ne pourra être attribuée à un même sportif que 3 fois maximum.

Le montant des aides est défini comme suit :

Aide exceptionnelle	400 €
Podium en phase finale d'une épreuve nationale	500 €
Qualification aux phases finales d'une épreuve internationale	600 €
Podium international	800 €

En contrepartie, les sportifs devront porter un signe rappelant la commune, ils devront identifier la commune comme partenaire dans les supports de communication, ils pourront être sollicité par la commune pour participer à une manifestation dans l'année.

Pour l'année 2018, 3 dossiers ont été présentés :

-Sandra MARTIN qui a obtenue de nombreux titres en Trail dont celui de championne du monde par équipe 2017 et Championne de France Master 2017,

-Sophie LAFOND qui pratique l'Agility (sport canin) et qui a été vice-championne du monde et vice-championne d'Europe par équipe et classée 4ème mondial en individuel.

-Valentin ANDREANI est vice-champion de France CCE Poney 1 en 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

*Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a reçu les remerciements de Pierre Louis CHOVEL qui avait reçu une aide de la commune dans le cadre de ce dispositif et qui a été en 2017 champion de France junior de Karting.*

\*\*\*\*\*

#### **14. Projet de Maison de Santé – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2018 – annule et remplace la délibération n° 13-01-18 du 23 janvier 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une Maison de Santé sur la commune de Beaumes-De Venise.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important et prioritaire pour la commune de Beaumes-de-Venise, située en zone rurale, de maintenir les services de santé sur son territoire.

Le projet total de la Maison de santé avec la pharmacie a été estimé à 1 368 000 € HT. Le projet de la Maison de santé sans la pharmacie est estimé à 1 061 000 € HT.

Il est rappelé que la Région PACA par courrier du 20 octobre 2017 a attribué une aide financière de 365 333.00 € HT pour cette opération.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 à hauteur de 215 000.00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>REGION PACA</b>	<b>365 333.00 €</b>
<b>DETR 2018</b>	<b>215 000.00 €</b>
<b>FNADT 2018</b>	<b>96 924.00 €</b>
<b><u>AUTOFINANCEMENT</u></b>	<b><u>383 743.00 €</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 000.00 €</b>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

#### **15. Contrat Départemental de Solidarité Territoriale CDST 2017-2019 - Demande pour 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 2017-34 du 31 mars 2017, le conseil départemental de Vaucluse a approuvé les nouvelles modalités d'aide financière du Département à destination des communes de moins de 5 000 habitants au travers de la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2017-2019. Une enveloppe de 213 900 € (71 300 € X3) pourra être utilisée par la commune de Beaumes-de-Venise dont 10% au moins doivent être affectés au dispositif « patrimoine en Vaucluse ».

Il est proposé de solliciter pour l'année 2018 dans le cadre du CDST la somme de 71 300 € pour le projet de construction d'une pharmacie attenante à la Maison de Santé dont le coût total est estimé à 272 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CDST 2017	71 300.00 € HT
<u>Autofinancement:</u>	<u>200 700.00 € HT</u>
Total	272 000.00 € HT

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **16. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent municipal au grade de rédacteur territorial à temps complet au service administratif a réussi le concours de Rédacteur Principal de 2ème classe et est inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Alpes-Maritimes. Il est donc proposé de créer un poste de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er mai 2018. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **17. Création d'emplois de personnel saisonnier au Service Technique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi contractuel au service Technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié aux besoins estivaux conformément à l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer 2 postes d'Adjoints Techniques à temps complet sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, Indice Brut 347, Indice Majoré 325, du 1er juin au 31 août 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **18. Projet Educatif de Territoire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaire de 2014, un Projet Educatif de Territoire devait être rédigé par la Commune. Ce projet a été validé et signé par : la commune, la Caisse d'Allocations Familiales, le Directeur Académique de l'Education Nationale, et par le Préfet de Vaucluse. Ce PEDT avait été élaboré pour période de 3 années scolaires, soit de septembre 2014 à juin 2017.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, la commune en concertation avec les différents acteurs du territoire : directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, Accueil de loisir a fait le choix de revenir à une organisation scolaire sur 4 jours.

Un travail de concertation a donc été mis en place afin de proposer un nouveau projet Educatif de territoire. Ce travail a rassemblé les élus de la commune, l'accueil de loisir, les directeurs des écoles : école maternelle Eve et Marie Curie, école élémentaire Jacques Prévert et école privée Saint Sébastien, les représentants de parents d'élèves.

Le Projet qui vous est présenté est le fruit de ce travail de concertation qui est axé sur les 4 grands thèmes suivants :

- Le vivre ensemble
- Education à l'environnement
- La littérature
- La philosophie

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **19. Convention de mise à disposition d'un local à l'Association pour le Développement Touristique Provence Rhône Ventoux – ADTHV**

L'Association pour le Développement Touristique Provence Rhône Ventoux – ADTHV ( ex Haut Vaucluse) est une association loi 1901, qui œuvre au développement de l'Offre du TOURISME A VELO et des activités de pleine nature au cœur du vignoble, situé entre le Rhône et le Ventoux, à la confluence de 4 départements (Vaucluse, Drôme, Ardèche, Gard) et 3 régions (Auvergne Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie).

Depuis sa création, cette association est accueillie par la commune qui lui avait laissé un espace au premier étage de la Maison des Dentelle, local qu'ils partageaient avec l'office de tourisme.

Considérant que les projets de la commune entraînent des modifications de locaux (le premier étage de la Maison des dentelles va accueillir après travaux la bibliothèque et l'Office de tourisme déménage dans les locaux de l'ancien musée), la question du relogement de cette association s'est posée.

Une solution a été trouvée en leur mettant à disposition un bureau situé à la Maison des associations. Il est donc proposé de signer une convention de mise à disposition des locaux qui définit les conditions de l'occupation des locaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **20. Transfert de la compétence éclairage public au SEV selon l'option A**

Le maire expose au conseil Municipal que, suite à la modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien adoptée par arrêté de M le Préfet de Vaucluse en date du 27 novembre 2017, il s'agit à présent pour l'assemblée de se prononcer sur la manière dont la compétence optionnelle Eclairage public sera exercée par le Syndicat en lieu et place de la Commune.

Il propose donc d'approuver le transfert par la Commune de la Compétence Optionnelle Eclairage Public exclusivement au titre des travaux d'Investissement, soit l'option A, comprenant le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage, et en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création-extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes,
- Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'étude dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage,
- La passation et l'exécution des marchés afférents,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **21. Contrat de la maintenance du réseau de vidéo protection**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est dotée d'un système de vidéosurveillance qui compte 4 caméras.

Il rappelle également la délibération n° 083-07-16 du 1er juillet 2016 qui a approuvé le contrat de maintenance avec la société SNEF qui est arrivé à échéance.

Afin d'assurer l'entretien et la maintenance de ces équipements, il convient de prendre un nouveau contrat avec la société SNEF. Le contrat porte sur le service de maintenance et dépannage du réseau de vidéo protection de la commune de Beaumes-de-Venise. Le contrat est composé d'une assistance téléphonique et d'intervention sur site si nécessaire.

La maintenance sera d'une part préventive et d'autre part curative, son montant s'élève à 1 280.00 € HT. Le contrat est établi à compter du 01/01/2018 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **22. Climatisation des écoles – choix de l'entreprise**

Considérant que les écoles ont sollicité l'installation de climatisations dans les classes,

Considérant que la commune a fait une demande de devis auprès de plusieurs entreprises en vue de l'installation de climatisation pour toutes les classes qui n'en sont pas pourvues à ce jour,

Au vu des 3 réponses reçues, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise EVM pour un montant de 26 000.67 € HT soit 31 200.80 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **23. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – contrôle et maintenance des Points d'Eau Incendie (PEI)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de Vaucluse qui a été approuvé par arrêté préfectoral n° 17-135 du 10 janvier 2017 et qui répond à la réforme de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) amenée par le décret du 27 février 2015 et l'arrêté du 15 décembre 2015.

Le service public de DECI assure ou fait assurer la gestion des points d'eau incendie (PEI). Il intervient pour la création, l'aménagement, la maintenance, l'organisation du contrôle des PEI et l'échange des informations avec les autres services.

En son absence, la base de données tenue à jour par le SDIS sera incomplète, ce qui peut être préjudiciable au bon déroulement d'interventions et peut entraîner des insuffisances dans les études de dossiers d'urbanisme.

Le RDDCEI définit les règles de dimensionnement des besoins en eau et un catalogue de configurations des PEI bien au-delà des classiques bouche incendie. En particulier, la tournée poteau se voit profondément modifiée puisque le SDIS assumera désormais une reconnaissance opérationnelle (état général des PEI, présence d'eau) alors que la collectivité aura à sa charge les actions de maintenance (préventives et correctives) et les contrôles techniques périodiques (débits et pressions) selon un principe bi annuel. Le SDIS est chargé de centraliser ces notifications.

Il est proposé au conseil municipal de déléguer la maintenance et le contrôle technique à un prestataire.

Il est proposé de retenir la proposition de SUEZ d'un contrat de prestation de services pour l'entretien des PEI pour une durée de 4 ans prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2018.

La prestation comporte :

- Un inventaire des PEI en concertation avec le SDIS archivé au SIG (à ce jour 53 recensés)
- Une maintenance courante : préventive (1 fois tous les 2 ans) fixée à 35.00 € HT par PEI, et une maintenance corrective après anomalie signalée, destinées à préserver les capacités opérationnelles des PEI
- Un contrôle technique périodique bi annuel fixé à 50.00 € HT par PEI et destiné à évaluer les capacités des PEI

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **24. Qualité de l'air dans les écoles – choix du prestataire**

Considérant que la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que la commune a fait une demande de devis auprès de plusieurs bureaux d'études qui réalisent ce type de prestations,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 4 980.00 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **25. CR n° 25 dit de Vaubelle – Cession du délaissé et Acquisition**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 106.11.2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable pour désaffectation d'une partie du chemin rural n° 25 dit de Vaubelle, en vue de le céder à Monsieur Michel GRILLET.

L'enquête publique s'est déroulée du 10 janvier 2018 au 24 janvier 2018 inclus.

Aucune observation n'a été formulée lors de l'enquête publique.

Comme indiqué dans le dossier de l'enquête, la désaffectation du tronçon du chemin rural n° 25 dit de Vaubelle, d'une superficie de 138 m<sup>2</sup>, permettra à la commune de le céder à Monsieur Michel GRILLET et ainsi éloigner l'assiette de son habitation.

Afin de réaliser le déplacement du tronçon délaissé, Monsieur Michel GRILLET devra céder à la commune une superficie de 120 m<sup>2</sup>, correspondant à l'assiette du futur chemin, tirée de la parcelle A 425 dont il est le propriétaire, parcelle située en contrebas de son habitation et au pied d'un mur de soutènement. Et d'autre part, la commune devra acquérir une superficie de 175 m<sup>2</sup> tirée de la parcelle A 424 appartenant au G.F.A MEISSONNIER, conformément au dossier d'arpentage n° 0 15082.

Monsieur le Maire, constatant que la procédure a été strictement respectée, propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les acquisitions et cessions nécessaires à ce dossier, et de désigner un notaire pour la rédaction des actes notariés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochains thèmes abordés n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour car il n'avait pas les éléments le jour de l'envoi de la convocation et demande au Conseil Municipal l'autorisation de les ajouter.

\*\*\*\*\*

## **26.Acquisition de terrains pour le déplacement du stade municipal – Demande de subvention auprès de la Région PACA au titre du FRAT 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de déplacement du stade municipal.

Vu les délibérations concernant les promesses de vente pour les parcelles n° AN 13/12/35/34/33/32/31 et pour une partie de la AN 329, AN 24 et 25, AN N° 26/27/28/29/30,

La Région PACA propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local, le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT). Le taux d'intervention peut aller jusqu'à 30% et peut concerner les acquisitions foncières.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de la Région PACA au titre du FRAT 2018 à hauteur de 30% de la valeur des terrains estimés par les Domaines qui sont sous compromis de vente.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>REGION PACA</b>	<b>19 315.53 €</b>
<b><u>AUTOFINANCEMENT</u></b>	<b><u>45 069.57€</u></b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 385.10 €</b>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

## **27.Convention d'utilisation du matériel – tables et chaises**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition des administrés et des associations qui en font la demande des tables et des chaises. La commune possède un stock de 30 tables de 2 mètre et 320 chaises.

Il est proposé de mettre en place une convention d'utilisation du matériel afin d'organiser ce prêt de matériel.

Il est précisé que sauf cas exceptionnel le prêt de ce matériel ne doit être utilisé que sur le territoire de la commune. Les demandes de prêts doivent être faites auprès de la mairie au moins un mois avant par courrier afin de faciliter la gestion et l'organisation de ce prêt de matériel. Le chargement et le transport est à la charge de l'emprunteur. Un état des lieux est effectué au retrait et au retour du matériel. Tout matériel rendu sale, dégradé ou manquant sera facturé : 60 € la table et 15 € la chaise.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

- Claire LANGE qui travaille au service administratif a donné naissance à une petite fille le 7 avril 2018.
- Remerciements de la famille AMERICO suite au décès de Jean AMERICO.
- La commune est sollicitée par des administrés concernant les compteurs linky.  
Il faut savoir qu'aujourd'hui, une commune qui prend une délibération contre l'installation des compteurs sur son territoire voit sa délibération annulée par la Préfecture.

Le Député Julien AUBERT qui a missionné une enquête parlementaire sur ce sujet a été sollicité afin d'avoir des éclaircissements.

- Comité de jumelage : Mérédith informe qu'elle et Jérôme ont eu RDV avec Monsieur CHAVEE représentant de la commune de HABEY en Belgique. Il a été proposé de lancer ce jumelage entre les 2 communes à l'occasion de la fête des Belges, mais étant donné qu'en Belgique il s'agit d'une année électorale il a été décidé de travailler sur le projet afin de le finaliser pour l'année prochaine. Il s'agit d'une belle rencontre qui permettra des échanges culturels, économiques, associatifs,...
- Oliviers : des lots sont en train d'être finalisés et seront distribués aux personnes qui en ont fait la demande. Cela sera matérialisé par la signature d'une convention de mise à disposition.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président de séance  
Jérôme BOULETIN

Le secrétaire de séance  
Corinne BERNARD